



Lo Parvi
Association nature
Nord-Isère

La Plume de l'épervier

Publication interne mensuelle de l'Association Nature Nord-Isère – Lo Parvi -
Mars 2025 - Circulaire n°454 - 44^{ème} année -

Sommaire

- 2 - L'Édito d'Alain,
Sur la forêt
- 3 - C.A. de Février
- 4 - Matières à carrières :
Des textes aux faits.
- 5 - Matières à carrières :
La tourbe
- 6 - L'espèce du mois :
Les 2 andrènes
- 7 - Sauver (encore) l'effraie
- 8 - L'AGENDA d'AVRIL

Samedi 5 Avril

A.G. 2025 en vue
On coche l'agenda,
On fourbit les
pouvoirs...



Pièce en argent tétradrachme au Musée des Beaux-Arts de Lyon représentant la chouette d'Athéna (environ 480-420 av. J.-C.). (SOURCE WIKIPÉDIA)

Si la chouette d'Athéna est éternelle (une chouette chevêche), ce n'est pas le cas de la chouette effraie qui habite nos campagnes ; voir l'appel à volontaires, page 7.

Lo Parvi Contact :

Tél. 04-74-92-48-62
Secrétariat-Accueil :
45 place de la Mairie
38460 Trept
Courriel :
contact@loparvi.fr
Site internet :
www.loparvi.fr

Directrice de publication : Murielle Gentaz

Membres de la commission : Marc Bourrely, Murielle Gentaz,

Comité de relecture : Marie Moly, Pascale Nallet, Christophe Grangier, Raphaël Quesada, Sabine Geoffroy

Maquette et mise en page : Marc Bourrely

Crédit photos : Alain Esnault , Philippe Guérou, Guillaume Delcourt

ISSN : 2607-7256

Le Rôle de la Forêt dans l'Eau qu'on Boit Tous les Jours

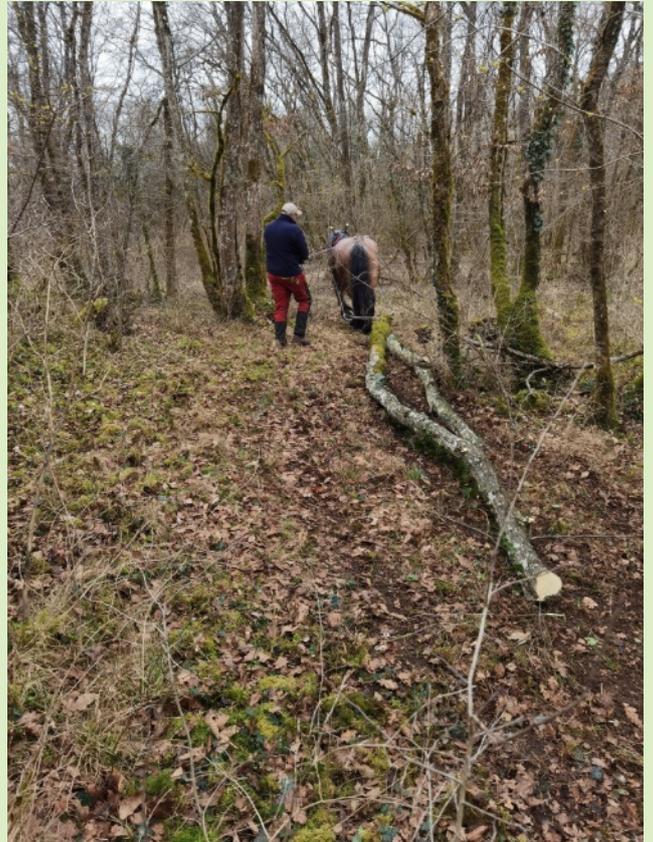
On pense souvent à la forêt pour son rôle bénéfique : celui qu'elle joue, dans le réchauffement climatique grâce à l'absorption et au maintien du gaz carbonique qu'elle séquestre dans ses végétaux et son sol ; mais on oublie souvent le rôle déterminant qu'elle joue dans le cycle de l'eau et notamment l'eau qui arrive à notre robinet !

Les forêts, en effet, jouent un rôle crucial dans le cycle de l'eau : elles agissent comme des éponges naturelles en retenant l'eau de pluie dans les sols, les racines des arbres stabilisent la terre, réduisent l'érosion et aident à l'infiltration jusqu'au nappes phréatiques, les feuilles et les débris végétaux se décomposent et enrichissent le sol en nutriments, ce qui favorise la croissance des micro-organismes bénéfiques qui contribuent à la purification de l'eau.

La déforestation a donc des répercussions graves sur la disponibilité et la qualité de l'eau. L'érosion que cela engendre peut conduire à la sédimentation des cours d'eau et à une évaporation plus rapide des sols conduisant à une diminution de la quantité d'eau disponible pour les nappes. De plus grâce à l'évapotranspiration produite par ses feuilles la forêt influence le climat local, sa température, le taux d'humidité de l'air et donc la formation des nuages qui à leur tour produisent des précipitations.

Pour protéger nos ressources en eau il est donc crucial de préserver, voire restaurer nos forêts et mettre en œuvre des politiques et des pratiques sylvicoles qui favorisent la conservation des écosystèmes forestiers ! Proscrire les coupes rases et encourager les propriétaires forestiers à une gestion durable en pratiquant la futaie irrégulière, dite : « forêt jardinée à couvert continu ».

La relation entre l'eau du robinet et la forêt est donc complexe mais vitale ; les forêts sont nos alliées dans la gestion de nos ressources en eau et leur préservation est indispensable pour garantir un approvisionnement en eau potable de qualité. En comprenant et en valorisant cette interdépendance nous pourrions mieux protéger notre environnement et assurer ainsi un avenir durable aux générations futures.



Alain Esnault, responsable de la Commission Forêt.

C'était le thème de la sortie organisée par la Commission Forêt pour la fête de la nature du dimanche 23 mars:

"Forêts de Passins et Bachelin : Marche sensible de l'eau à la forêt au long de la Save.

La forêt et l'eau : des bénéfices réciproques !

Lire les messages laissés par l'eau et par la forêt dans leur œuvre de vie".

Extraits compte-rendu Conseil d'Administration du 10 février 2025

Séance de formation / information sur l'énergie photovoltaïque

Nous commençons par un rappel de la doctrine de FNE sur le sujet avec pour thèmes principaux :

- les besoins en énergies renouvelables avec pour objectif la neutralité carbone d'ici la fin 2050,
- la nécessité d'équiper au-delà des sites artificialisés en s'assurant de la réversibilité des installations,
- pas d'installations sur les espaces de biodiversité remarquable (Natura 2000, ZNIEFF de type 1, zones humides, réserves naturelles, APPB...) et les espaces forestiers, ligne rouge à ne pas franchir sous peine de recours judiciaire,
- présentation du schéma décisionnel pour l'implantation d'un projet photovoltaïque,
- les points de vigilance : mise en oeuvre des mesures de réduction et de compensation, les paysages remarquables, les accès au projet et le raccordement au réseau, les modalités d'entretien, la fin de vie du projet.

Et nous enchainons sur la position de Lo Parvi :

- rappel de l'action J42 du volet Protéger : Promouvoir les économies d'énergie et la mise en place des énergies renouvelables ne portant pas atteinte aux milieux naturels. Lo Parvi a accompagné plusieurs projets mais s'est opposée aux projets solaires en milieu naturel.

Et les atouts du territoire :

- le SCOT de la boucle du Rhône en Dauphiné est protecteur vis-à-vis des espaces naturels et agricoles. L'implantation des panneaux est également interdite sur les carrières en activité et les anciennes carrières réaménagées à des fins écologiques.
- la CCBD : la biodiversité comme la transition écologique sont des piliers du projet de territoire, création d'une société de projets pour la production d'énergie renouvelable pour fin 2025, lancement d'un appel à projet pour 4 millions d'euros.
- Position de la chambre d'agriculture : mise en oeuvre du tryptique "Eviter, Réduire, Compenser", distinction entre photovoltaïsme et agrivoltaïsme, limitation des projets photovoltaïques aux surfaces sans vocation agricole ou l'ayant perdue.

Mais aussi les difficultés rencontrées sur le territoire :

- PLU non compatibles avec le SCOT : porte ouverte à l'installation de projets en zones agricoles ou naturelles,
- pression d'accélération des énergies renouvelables mais manque de maîtrise et de coordination de la part des communes et des services de l'Etat,
- méconnaissance des contraintes réglementaires locales,
- cartographie des sites potentiels incomplète ou erronée.

Pour terminer avec les perspectives :

- position du CNPN vis-à-vis des atteintes à la biodiversité : https://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2024-16_avis_deploiement-photovoltaïque-impacts-biodiversite_cnpn_du_19_06_2024_vf.pdf
- doctrine en préparation pour les prairies permanentes de l'Isère mais vigilance toujours.

Déroulé de l'Assemblée Générale

Lieu : le 5 avril 2025 à la salle des fêtes d'Optevoz

- 8h30 : accueil et émargement

- 9h : ouverture de l'Assemblée Générale

Accueil par la commune

Présentation des rapports : rapport moral 2024, rapport financier 2024 ; budget prévisionnel 2025

Vote

- 10h30 : présentation de la plaquette coccinelle et de la revue naturaliste N° 29 par le groupe des contributeurs

- de 10h40 à 11h : pause

- 11h : reprise des travaux, avec présentation du bilan d'activité et un focus sur l'ABC réalisé entre 2023 et 2024 avec la CCBD, et les perspectives avec la déclinaison locale de la stratégie des aires protégées en cours. Le sujet sera introduit par éventuellement le président de la CCBD.

- 12 h : renouvellement des administrateurs

- 12h20 : fin des travaux, suivie d'un pique-nique

- 14h : visite guidée pour les adhérents sur les ENS de la commune d'Optevoz

Inventaire des heures de bénévolat

Le nombre d'heures de bénévolat était jusqu'à présent estimé. Pour être plus précis, il sera demandé à chaque bénévole actif de chiffrer pour l'année le nombre d'heures passées pour Lo Parvi. Un fichier Excel préformaté sera proposé.

Comité de territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Ce comité, en sommeil depuis 2019, a été créé par la chambre d'agriculture. La communauté de communes relance ce comité à l'occasion du vote d'un budget d'un million d'euros en faveur des agriculteurs et pour la stratégie alimentaire du territoire.

Lo Parvi a été membre à la création de ce comité mais s'en est retiré afin de rester indépendant de ses prises de position. Lo Parvi a été sollicité de nouveau pour réintégrer ce comité qui se reforme mais le Conseil d'Administration juge préférable de ne pas donner suite.

Renouvellement d'habilitation

L'habilitation pour prendre part au débat public sur l'environnement a été renouvelée par arrêté préfectoral (n° 38-2025-01-27-00002) à compter du 12 mars 2025 pour une durée de 5 ans.

Commissions

Carole Saison reprend la responsabilité de la commission Jardin et biodiversité.

Jean-Jacques Thomas-Billot poursuit la responsabilité de la commission naturaliste pour deux ans.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 5 AVRIL À OPTÉVOZ SI VOUS NE VOUS DÉPLACEZ PAS ENVOYEZ SIL VOUS PLAÎT VOS POUVOIRS QUI SONT INDISPENSABLES À LA BONNE TENUE DE CET ÉVÉNEMENT CRUCIAL DE LA VIE DE LO PARVI MERCI

MATIÈRES À CARRIÈRES

RIEN NE SE FAIT SANS LES TEXTES.

Les carrières sont encadrées par la réglementation des **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement** (ICPE) et par un schéma régional approuvé le 8 décembre 2021 pour une durée de douze ans.

Ce Schéma Régional des Carrières (SRC) fixe trois objectifs :

- 1) Approvisionner durablement la région en matériaux et substances de carrières, en soutien aux politiques publiques d'accès au logement et à la relance des filières industrielles françaises ;
- 2) Viser l'excellence en matière de performance environnementale, en exigeant des projets de carrières exemplaires sur la réduction des nuisances et des impacts ;
- 3) Ancrer dans les stratégies territoriales de planification la gestion des ressources en matériaux, en particulier par la compatibilité des schémas de cohérence territoriale (SCoT) avec le schéma.

Le Schéma Régional des Carrières (SRC) fixe notamment les orientations et les objectifs en termes de réduction de la part de l'exploitation de matériaux alluvionnaires au profit de matériaux recyclés et de l'exploitation de gisements de roches massives en assurant la préservation des capacités d'exploitation et d'approvisionnement de proximité.

Ce SRC identifie principalement trois enjeux environnementaux vis-à-vis des milieux naturels et de la biodiversité pour les projets, exploitation et remise en état de carrières :

- La prise en compte et la préservation des espaces naturels et des espèces, en particulier celles inscrites sur les listes rouges
- L'évitement du mitage, de la fragmentation des milieux et le respect des continuités
- La lutte contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes ou allergisantes.

Le schéma régional est disponible sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes en suivant le lien suivant :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-des-carrieres-r4335.html>

OÙ ÇA PASSE ?

La cimenterie Vicat de Montalieu, implantée dans le Nord-Isère depuis 1922, dispose d'une capacité de production de 2 millions de tonnes de ciment par an. Les matériaux destinés à la fabrication du ciment sont issus principalement de deux grandes carrières (Enieu et Mépieu) situées dans un rayon de 6 km autour de l'usine. Le transport des matériaux entre les carrières et l'usine est réalisé par convoyeur à bandes. La cimenterie dessert principalement la région Auvergne-Rhône-Alpes, dont les besoins s'élèvent à 57,16 Mt par an, soit 7,26 t/an/habitant (DREAL AURA, 2021).

EXPLOITATION ET RÉAMÉNAGEMENTS

L'exploitation d'une carrière correspond à une perturbation écologique majeure. Si son lieu d'implantation a été correctement étudié, elle peut paradoxalement permettre d'offrir à la nature un espace de liberté pour s'exprimer sans contrainte. Il devient en effet rare en France d'échapper à la pression anthropique : urbanisation, agriculture, gestion forestière, gestion d'espaces verts, gestion du patrimoine naturel par blocage des processus naturels afin de conserver un stade particulier...

Dans l'après carrière, laissée à elle-même après un réaménagement réfléchi, la nature reprend rapidement ses droits. Les successions végétales et animales se déroulent progressivement en fonction des conditions climatiques et pédologiques en place et des banques de propagules disponibles à proximité. Les chemins empruntés par la nature sont originaux et ne correspondent pas forcément à ceux qui avaient été imaginés ou prévus. Au final, ces espaces offrent le plus souvent une incroyable richesse naturelle, sous réserve qu'ils soient respectés.

En revanche, en l'absence de contexte périphérique favorable à la biodiversité, le succès du réaménagement est beaucoup plus aléatoire : très peu d'espèces présentes et une abondance d'espèces introduites envahissantes venues des quatre coins du globe... La nature compose sur ces terrains exploités et remaniés, de nouveaux agencements avec ces populations d'espèces allochtones et emprunte des chemins nouveaux en créant des successions écologiques encore inconnues sur Terre. Nous n'avons que très peu d'informations sur la pérennité de ces néo-systèmes, sur leur stabilité, leur évolution, leur impact à long terme sur les espèces autochtones ... mais l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) tire la sonnette d'alarme sur ce nouveau danger pour la biodiversité.

Raphaël Quesada

ET LO PARVI NAQUIT DE LA TOURBE...

Nous sommes dans les années 1990, au début de l'existence de Lo Parvi ; les naturalistes qui formaient l'association s'inquiétaient de la disparition des milieux les plus favorables à la faune et à la flore.

Jean-Jacques Thomas-Billot raconte :
« Avant l'Ambossu, il y a eu le marais de Boulieu, un long cordon de marais, très intéressant. Mais, malgré notre intervention, nous n'avons pu le sauver et la tourbe a été extraite sur la majorité de cette zone, ce qui veut dire des extractions sur 4 à 5 mètres. Au final, le milieu reste très pauvre, eau froide, trop de profondeur pour la végétation...

Bien sûr, c'est renouvelable mais tout dépend du temps dont on dispose, puisque la tourbe met un siècle pour former 4 cm de hauteur... en moyenne.

En gros, la Direction régionale de l'environnement a dit, on arrête les extractions de tourbe sur l'Isle Crémieu mais on autorise Boulieu...

Encore une petite chose sur les carrières, juste le début du début de la collaboration avec Vicat. En fait, ce devait être en 1996, lors d'une enquête publique pour l'ouverture d'une carrière sur Bouvesse, nous avons relevé que le dossier environnement réalisé par un bureau d'études était truffé d'erreurs, notamment sur la partie botanique.

Nous l'avions donc signalé. Suite à cela, l'équipe dirigeante de la cimenterie de Vicat avait souhaité nous recevoir. J'y étais allé, je m'attendais à être reçu par un employé, mais pas du tout, à ma grande surprise, j'avais été reçu par une demi-douzaine de membres de l'équipe dirigeante, dans la grande salle de réunion, dont le directeur du site et le directeur commercial.

Suite à cette rencontre, nous avons continué à travailler sur le sujet, notamment à propos des fours à chaux à Optevoz. Vicat nous avait même conviés à voir sur place le fonctionnement d'une carrière près de Grenoble, Raphaël était présent, il était alors directeur de la FRAPNA.

Ensuite, en 1998, j'ai laissé mon poste à Raphaël qui a repris activement le dossier.

Autre anecdote qui peut faire sourire : voir débarquer au local à Saint Chef, un carrier qui nous demandait d'intervenir auprès d'un concurrent qui ne satisfaisait pas aux contraintes administratives... »

LA TOURBE, définition.

Le géologue et le biologiste ont des définitions différentes.

Pour le géologue la tourbe est un matériau carboné, une roche, qui peut être utilisée à l'égal de la houille ou du lignite.

Le biologiste nous dit : « la tourbe est un sol organique (c'est-à-dire provenant de tissus vivants) gorgé d'eau, supportant une végétation caractéristique qui contribue à sa propre formation.

Celui-ci ne peut se former que si des débris végétaux tombent dans une eau anaérobie, c'est-à-dire sans oxygène. Les bactéries d'une eau oxygénée provoqueraient la décomposition pure et simple du végétal alors que celles d'une eau stagnante entraînent simplement sa transformation en tourbe.

(GEORGES LACHAVANNE, Revue naturaliste de Lo Parvi n°20)



Pourquoi ne plus utiliser de terreau avec tourbe ?

La tourbe est utilisée en horticulture pour ses grandes capacités à retenir l'eau, son intérêt comme substrat de croissance et sa disponibilité.



Les tourbières : des milieux naturels de très grand intérêt pour la faune et la flore. De très nombreuses espèces, souvent rares, sont inféodées à ces milieux particuliers, des plantes de marais, des insectes (libellules, araignées), des reptiles et amphibiens et des oiseaux, fauvettes des marais, busard des roseaux, héron pourpré...

La tourbe : un produit non renouvelable à l'échelle humaine. En effet, il faut environ un siècle pour accumuler 4 cm de tourbe. Certaines hauteurs de tourbe en Isle Crémieu, 4 à 5 mètres, montrent que cette accumulation a débutée à la fin de la dernière glaciation, soit il y a environ 13 000 ans !



Quand un projet d'extraction de tourbe devient une réserve naturelle : le marais de l'Ambossu (Creys-Mépieu).

En 1989, une demande d'extraction de tourbe est déposée sur le marais de l'Ambossu. En septembre, Lo Parvi et le Centre Ornithologique Rhône-Alpes demandent un arrêté de protection de biotope. Une campagne de presse et de pétitions est lancée par lo parvi. En 1993, l'entreprise qui avait déposé l'autorisation d'extraction renonce mais le marais est volontairement asséché. En 2003, le marais de l'Ambossu est acquis par Vicat et il rejoint la réserve naturelle régionale des étangs de Mépieu en septembre 2008.

Il existe désormais des terreux sans tourbe, regardez attentivement les étiquettes !



LES DEUX ANDRÈNES

Le début de printemps, alors que les premiers insectes s'activent, est l'occasion d'observer deux petites abeilles (1cm à 1,5 cm) assez ressemblantes mais néanmoins identifiables sans passer par la loupe binoculaire (fait malheureusement trop rare chez les « abeilles sauvages ») et somme toute assez faciles à différencier en y regardant de plus près, tout du moins en Isle Crémieu (attention ceci n'est plus valable en montagne ou en zone méditerranéenne). Il s'agit de deux andrènes : l'Andrène vague –*Andrena vaga*– et l'Andrène cendrée –*Andrena cineraria*–.

Toutes les deux sont noires à reflets éventuellement bleutés et possèdent une pilosité grise-argentée au niveau du thorax, mais quand cette pilosité couvre tout le thorax concernant l'Andrène vague, elle est interrompue par une bande noire en son milieu concernant l'Andrène cendrée.

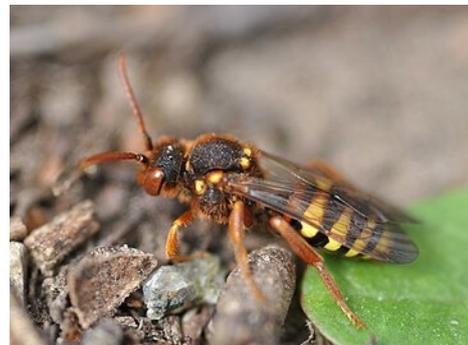


Ces deux espèces sont précoces, actives dès le mois de mars et jusqu'en mai (Andrène vague) ou juin (Andrène cendrée), avec un pic d'activité coïncidant avec la floraison des saules dont elles sont largement voire exclusivement dépendantes pour l'alimentation des larves : on parle d'oligolectisme. Les mâles apparaissent un peu plus tôt que les femelles et leur ressemblent, avec toutefois une pilosité souvent moins dense sur le thorax et une touffe de poils blancs sur la face.

Ces abeilles nichent au sol, construisant chacune un nid individuel sur des secteurs dénudés et préférentiellement sableux, généralement regroupés en colonies plus ou moins denses appelées « bourgades ». Peu agressives, elles sortent rarement leurs dards et les experts avancent même que la majorité des andrènes ne seraient pas capables de percer notre peau. A défaut de manipulation, à réserver à ces dits experts, une photo correcte devrait être suffisante pour confirmer l'identification. Actuellement, seule l'Andrène vague est citée en Isle Crémieu mais sa cousine y est très probablement également, absente par défaut de prospection...

Ces deux andrènes sont parasitées par une abeille « coucou » (espèce venant pondre dans le nid de son hôte pour profiter des ressources accumulées, aux dépens de la larve) au faciès de guêpe, *Nomada lathburiana* :

UNE ABEILLE « COUCOU » ??



Ressources : image tirées de Wikipédia ;
Fiche synthétique sur *Andrena vaga* :

<https://oabeilles.net/wp-content/uploads/2016/01/OAAndrenevague.pdf>

APPEL

« IL FAUT QUE L'EFFRAIE DES CLOCHERS DEVIENNE L'EFFRAIE DES NICHOURS. »



Philippe GUÉROU qui s'occupe assidument de la survie de la population de Chouettes effraie en Isle Crémieu, n'a reçu qu'une réponse à la suite de son appel à volontaires pour suivre l'état d'occupations des 46 nichoirs posés depuis 2020. (ces nichoirs ont été installés chez des agriculteurs volontaires, disposant d'une grange ou d'un lieu bien adapté).

C'est préoccupant et surtout cela risque de compromettre la bonne connaissance de l'état des populations. D'autant qu'une nouvelle campagne d'installation de nichoirs est programmée en 2025.

Si donc vous avez envie d'en savoir un peu plus sur cet animal fascinant ; si vous voulez aider à la visite des nichoirs souvent placés dans des lieux campagnards et paisibles, c'est la bonne occasion.

Pour participer, rien de plus simple ! Vous faire connaître auprès de Lo Parvi et/ou écrire à cette adresse mail effraieetcie@gmail.com.

Et pour 2025, un nouveau défi, la pose de 50 nouveaux nichoirs !

AVEC LE STAND DE LA COMMISSION 'JARDIN & BIODIVERSITÉ DE LO PARVI

S'émerveiller au cœur des Balcons du Dauphiné

LE RENDEZ-VOUS NATURE QUI NOUS RASSEMBLE

> 26-27 Avril 2025 <

Nature en FÊTE Saint-chef

TROC PLANTE

GRATUIT

Ateliers, balades, repas partagé... pour toute la famille!



Scannez le programme !

Infos : naturefete.saintchef@gmail.com



Les EcoJardins



À la Croisée des Chemins Association loi 1901



Les enfants de Morvins

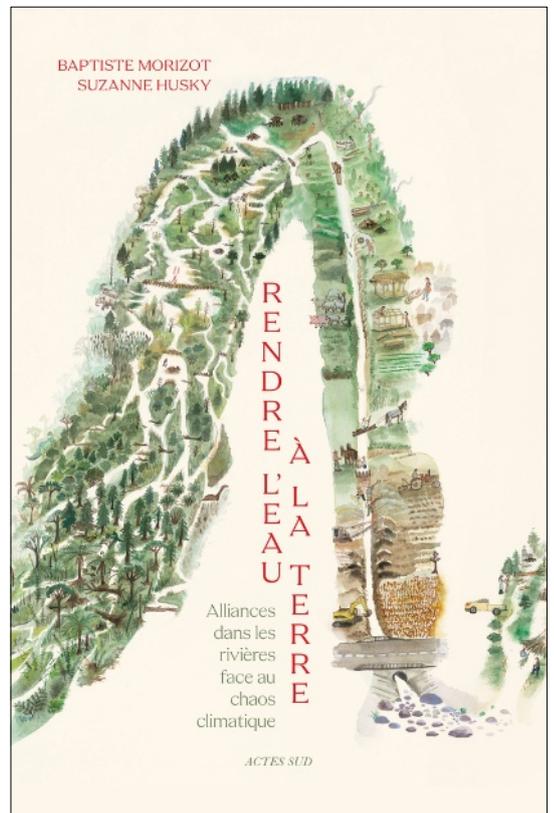


Lo Parvi



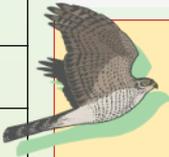
Sam 19 avril de 10h à 12h

Ouverture de la bibliothèque à Trept
Présentation d'un beau livre par Claude B. : « Rendre l'eau à la terre » de B. Morizot et S. Husky Trept



RÉUNIONS, réunions, rÉuNiONS

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28
- 29
- 30
- 31



C.A.

Lundi 7 Avril à 19 h

Ordre du jour :

- Élection du bureau (suite à l'A.G.)
- Mise en place du fonctionnement du Conseil d'Administration
- Questions diverses

La participation au C.A. est ouverte à nos adhérents.

Mais il est bon de prévenir auparavant.

Réunions des commissions au local

- Com Bibliothèque : le 7/04 de 10h à 17h
- Com Communication : le 7/04 à 16h30
- Com Jardin & Biodiversité : le 8/04 à 18h
- Com Forméduc : le 9/04 à 14h
- Com Forêt : le 14/04 à 9h 30

Vos pouvoirs ont du pouvoir !
 Ne les oubliez pas SVP

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 de Lo Parvi

Samedi 5 avril 2025

Salle des fêtes d'Optevoz
(314 rue Philippe Tassier)

- 8h30** : Accueil des participants – émargement
- 9h00** : Début des travaux
-
- 12h00** : Fin des travaux, Repas commun tiré des sacs
- 13h30** : Rangement, puis visite guidée des ENS de la commune d'Optevoz.

Pensez à envoyer vos pouvoirs si vous ne pouvez pas venir : c'est très important pour que nous puissions avoir le quorum pour pouvoir tenir l'assemblée générale.

Sorties et balades ...

Vendredi 11 Avril de 20h30 à 23h :

- Les amphibiens.



Samedi 12 Avril de 14h à 17h

- Les fleurs des arbres et des arbustes et leurs usages.



Mercredi 30 avril de 9h à 12h

- Initiation à la photo naturaliste



Et à toute heure

CONCOURS PHOTO 2025



Lo Parvi

Version papier
ou version numérique avec le prix
« coup de ♥ des adhérents »

Association Nature Nord-Isère



**Le minéral,
source de vies**



(... en l'Isle Crémieu et ses communes limitrophes)

Règlement disponible sur loparvi.fr

Les photos sont à remettre avant le 31 décembre 2025 au secrétariat : 45 place de la Mairie - 38460 Trept

De nombreux prix : 250 € au total.